



CADRE D'INTERVENTION EN VITALITÉ DU TERRITOIRE

Volet 2 - Fonds régions et ruralité (FRR)
Période 2025-2028

Table des matières

1. CONTEXTE ET CADRE GOUVERNEMENTAL	3
2. VISION TERRITORIALE	4
3. ENJEUX STRUCTURANTS DU TERRITOIRE	5
4. PRIORITÉS D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE	6
5. MODALITÉS D'INTERVENTION	9
6. GOUVERNANCE, SUIVI ET REDDITION	9
ANNEXE A	11

1. Contexte et cadre gouvernemental

Le Fonds régions et ruralité (FRR), administré par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), vise à soutenir la compétence des MRC en matière de développement local et régional. Le volet 2 du FRR constitue un levier financier permettant à la MRC de Coaticook de mettre en œuvre ses priorités stratégiques et de soutenir des projets porteurs pour la vitalité de son territoire.

Conformément à l'Entente de développement territorial 2025-2028 conclue avec le MAMH, la MRC doit se doter d'un Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire. Ce document oriente l'utilisation des sommes du FRR, assure la cohérence des interventions et favorise une action concertée avec les municipalités et les partenaires du milieu.

L'année 2025-2026 étant reconnue comme une année de transition, la MRC maintient la continuité de ses actions tout en amorçant le déploiement du présent cadre.

Ce cadre s'inscrit en continuité directe avec la Planification stratégique 2024-2029 de la MRC de Coaticook ainsi qu'avec ses politiques et plans sectoriels, notamment en matière d'aménagement, de développement économique, de culture, de loisir, de transport, d'agriculture et d'environnement.

2. Vision territoriale

Vision

La MRC de Coaticook sera reconnue pour son expertise multidisciplinaire et comme partenaire incontournable dans le développement de sa région. Elle favorisera des initiatives novatrices et structurantes en lien avec l'occupation dynamique du territoire et l'amélioration de la qualité de vie. À l'écoute des besoins de la collectivité, elle assurera un leadership, en collaboration avec les acteurs du milieu, pour favoriser le rayonnement régional et l'attractivité du territoire.

Principes directeurs

Les interventions de la MRC reposent sur des principes directement inspirés de ses valeurs organisationnelles : Expertise, Audace, Accessibilité et Coopération. Celles-ci guident l'ensemble des décisions et des initiatives mises en œuvre dans le cadre du présent Cadre d'intervention.

Expertise

La MRC s'appuie sur une expertise multidisciplinaire afin d'offrir un accompagnement rigoureux, adapté aux réalités locales et fondé sur des données probantes. Cette expertise permet de soutenir les municipalités, les organismes et les promoteurs dans la planification et la réalisation de projets structurants, tout en assurant la cohérence avec les orientations stratégiques du territoire.

Audace

La MRC valorise l'innovation, l'expérimentation et les initiatives porteuses de transformation. Elle encourage les projets créatifs et structurants qui contribuent à la vitalité économique, sociale et environnementale du territoire, tout en demeurant attentive à la capacité réelle du milieu à les mettre en œuvre.

Accessibilité

La MRC veille à ce que ses services, ses programmes et ses mécanismes de soutien soient accessibles à l'ensemble des municipalités et des communautés, dans un souci d'équité territoriale. Elle favorise l'inclusion, la participation citoyenne et l'accès aux services de proximité, en portant une attention particulière aux populations plus vulnérables.

Coopération

La MRC privilégie une approche collaborative basée sur le partenariat avec les municipalités, les organismes, les entreprises et les citoyens. Elle agit comme facilitatrice et rassembleuse afin de favoriser la concertation, la mobilisation collective et la mise en commun des expertises au service du développement durable du territoire.

3. Enjeux structurants du territoire

L'analyse des différents outils de planification de la MRC ainsi que des consultations réalisées auprès des partenaires du milieu met en lumière quatre enjeux structurants qui influencent directement la vitalité du territoire.

Attractivité démographique et accès au logement

Le territoire est confronté au vieillissement de la population, au départ de certains jeunes adultes et à la difficulté d'attirer et de retenir des familles et des travailleurs. À cela s'ajoute une pression sur l'offre de logements, tant en matière d'accessibilité que de diversité des types d'habitation, ce qui limite la capacité d'accueil et d'établissement durable de nouvelles populations.

Vitalité économique et entrepreneuriat local

Les entreprises locales évoluent dans un contexte marqué par la rareté de la main-d'œuvre, les défis liés à la relève entrepreneuriale et la nécessité d'innover pour demeurer compétitives. La diversification économique demeure un enjeu, particulièrement dans les secteurs agricole, agroalimentaire, industriel, commercial et touristique, qui jouent un rôle central dans l'économie régionale.

Qualité des milieux de vie et services de proximité

La dispersion du territoire et la ruralité accentuent les défis liés à l'accessibilité aux services de proximité, aux équipements collectifs et aux activités culturelles et de loisir. Les enjeux de mobilité durable, de maintien des services essentiels et de vitalité communautaire influencent directement la qualité de vie des citoyens et la capacité des communautés à demeurer dynamiques et inclusives.

Transition écologique et résilience territoriale

Les changements climatiques, la protection des ressources naturelles et la gestion durable du territoire représentent des défis croissants pour la MRC. La vulnérabilité de certains milieux, la nécessité d'adapter les pratiques d'aménagement et l'importance de renforcer la résilience des communautés exigent une attention soutenue afin d'assurer un développement équilibré à long terme.

Ces enjeux structurent les orientations et les priorités du présent cadre.

4. Priorités d'intervention pour la vitalité du territoire

Afin de répondre aux enjeux identifiés, la MRC de Coaticook articule son action autour de quatre priorités complémentaires couvrant la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2028. Pour chacune des priorités, des actions structurantes, des indicateurs et des cibles mesurables ont été établis afin d'assurer un suivi évolutif de la mise en œuvre du Cadre d'intervention.

Priorité 1 – Lutte aux changements climatiques, environnement et planification territoriale

Cette priorité vise l'adaptation aux changements climatiques, la transition socio-écologique et l'occupation dynamique et durable du territoire.

Action	Description	Indicateur	Cible 2026-2028
Fonds résilience territoriale	Mise en place et déploiement d'un fonds visant à soutenir la mise en œuvre des planifications sectorielles liées à l'aménagement résilient du territoire.	Nombre de projets financés	Financer minimalement 6 projets structurants
Accompagnement en énergies renouvelables	Accompagnement des municipalités, des élus et des équipes municipales dans le développement et l'analyse de projets d'énergies renouvelables.	Nombre d'heures d'accompagnement réalisées	Réaliser minimalement 200 heures d'accompagnement
Soutien en aménagement durable et environnement	Appui aux municipalités et aux organismes dans des démarches liées à l'aménagement durable du territoire et à la gestion environnementale.	Nombre de municipalités, organismes ou projets accompagnés	Accompagner minimalement 8 municipalités, organismes ou projets
Initiatives en gestion des matières résiduelles	Soutien à des initiatives favorisant la réduction, la valorisation et l'économie circulaire.	Nombre d'initiatives soutenues	Soutenir minimalement 4 initiatives structurantes

Priorité 2 – Développement économique et entrepreneurial

Cette priorité soutient la vitalité économique du territoire par l'accompagnement des entreprises et le déploiement d'outils financiers structurants.

Action	Description	Indicateur	Cible 2026-2028
Fonds Vitalité entrepreneuriale	Mise en œuvre du Fonds Vitalité entrepreneuriale afin de soutenir les projets d'innovation, d'économie circulaire, de création, de relèvement et de développement bioalimentaire.	Nombre de projets soutenus financièrement	Soutenir minimalement 20 projets (≈10 par année)
Accompagnement des entreprises	Soutien professionnel aux entreprises et promoteurs dans leurs démarches de démarrage, croissance, relèvement, innovation et développement bioalimentaire.	Nombre d'entreprises ou promoteurs accompagnés	Accompagner minimalement 30 entreprises ou promoteurs (≈15 par année)

Priorité 3 – Milieux de vie, services de proximité et cohésion sociale

Cette priorité vise à améliorer la qualité des milieux de vie et à renforcer la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire.

Action	Description	Indicateur	Cible 2026-2028
Accompagnement des initiatives locales et expertise aux municipalités	Soutien professionnel aux initiatives locales et offre d'expertise partagée aux municipalités.	Nombre d'initiatives ou de municipalités accompagnées	Accompagner minimalement 25 initiatives ou municipalités
Soutien à des projets communautaires structurants	Appui à des projets communautaires contribuant à la qualité des milieux de vie et à la cohésion sociale.	Nombre de projets communautaires soutenus	Soutenir minimalement 6 projets structurants
Initiatives d'appartenance et d'animation territoriale	Réalisation et soutien d'initiatives favorisant la fierté et l'identité territoriale.	Nombre d'activités régionales réalisées annuellement	Maintien annuel des initiatives sur la période

Développement d'Acti-Sports et du Camp Kionata	Soutien au développement d'activités sportives et de plein air sur le territoire.	Augmentation du nombre de citoyens inscrits	Augmenter de 10 % le nombre d'inscriptions d'ici mars 2028
Fonds Vitalité des milieux de vie (FVMV)	Mise en œuvre du Fonds Vitalité des milieux de vie pour soutenir des projets communautaires structurants.	Nombre de projets soutenus financièrement	Soutenir minimalement 20 projets

Priorité 4 – Attractivité, démographie et rayonnement

Cette priorité favorise l'attractivité du territoire, l'accueil des nouveaux arrivants et le rayonnement régional.

Action	Description	Indicateur	Cible 2026-2028
Développement et promotion touristique	Soutien aux organismes partenaires et actions visant à promouvoir le territoire à des fins touristiques.	Nombre d'initiatives ou d'organismes touristiques soutenus	Soutenir minimalement 10 initiatives ou organismes
Accueil et intégration des nouveaux arrivants	Soutien aux initiatives favorisant l'attraction, l'accueil et la rétention des nouveaux arrivants.	Nombre d'initiatives d'accueil soutenues	Soutenir minimalement 6 initiatives d'accueil et d'intégration

Priorités régionales

Ces priorités découlent de la [stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires](#). La MRC pourra intervenir via divers moyens, notamment des ententes de développements sectorielle, pour soutenir les priorités régionales :

- protéger l'environnement et s'adapter aux changements climatiques;
- favoriser la vitalité des milieux de vie et la réponse aux besoins des collectivités locales, notamment par le maintien et le développement de services de proximité;
- soutenir le tourisme durable, la vitalité culturelle et le patrimoine du territoire estrien;
- renforcer l'accès à des modes de transport collectif, partagé et actif répondant aux besoins de mobilité de la population et des entreprises;
- valoriser la réussite éducative et soutenir le développement des compétences et l'épanouissement de l'individu;

- développer une économie basée sur l'innovation, la diversification et l'entrepreneuriat;
- reconnaître et soutenir les secteurs bioalimentaire et forestier en Estrie.

La MRC de Coaticook dispose aussi de différents outils de planification sectoriels, les priorités identifiées découlent des plans d'action de ces différents outils de planification (voir annexe A).

5. Modalités d'intervention

La mise en œuvre du cadre repose sur deux leviers complémentaires :

Actions portées directement par la MRC

Planification, accompagnement, expertise professionnelle, projets structurants et initiatives régionales.

Soutien financier aux projets du milieu

Par l'entremise de :

- [Fonds Vitalité entrepreneuriale \(FVE\)](#);
- [Fonds Vitalité des milieux de vie \(FVMV\)](#).

Les procédures de dépôt, le processus et les critères de sélection, les seuils d'aide financière, les conditions d'octroi des aides financières sont définies dans les politiques d'investissement de la MRC.

6. Gouvernance, suivi et reddition

Gouvernance

Pour assurer la coordination et le suivi du cadre d'intervention, la MRC de Coaticook met en place une structure de gouvernance adaptée :

- **Conseil de la MRC** : orientation stratégique et adoption du cadre d'intervention, des politiques d'investissement, des projets et des budgets.
- **Comité de gestion de la MRC** (directions de tous les départements) : pilotage du cadre, cohérence organisationnelle et suivi de la planification stratégique.
- **Équipes professionnelles** (aménagement et environnement, développement économique, développement des communautés, administration et sécurité publique) : mise en œuvre opérationnelle, accompagnement des projets, suivi des indicateurs.
- **Comités d'analyse des projets** : composés d'élus et de représentants du milieu, encadrés par les politiques d'investissement et le code d'éthique.
- **Partenaires externes** : municipalités, organismes, institutions gouvernementales dont le rôle est de collaborer pour la mise en œuvre des actions spécifiques

Modalités de suivi

Le suivi du Cadre d'intervention repose sur une compilation annuelle des indicateurs réalisée par les équipes de la MRC, sous la coordination de la direction générale, responsable de la mise en œuvre globale du Cadre et de l'arrimage entre les différents services. Les résultats sont présentés annuellement au conseil de la MRC afin d'assurer une vigie stratégique et une prise de décision éclairée. Ils sont également intégrés aux exercices de reddition de comptes liés au Fonds régions et ruralité (FRR). Au besoin, les priorités et les actions sont ajustées en fonction de l'évolution des réalités territoriales, des ressources disponibles et des orientations du conseil, dans une perspective d'amélioration continue.

Reddition de comptes et communication

La reddition de comptes assure la transparence et la responsabilité dans la mise en œuvre du cadre d'intervention. Le rapport d'activité sera présenté sur le site internet de la MRC. Elle permet aux élus, partenaires et citoyens de suivre l'avancement et l'impact des actions.

Annexe A

On peut consulter ceux-ci directement dans les plans suivants:

- [Planification stratégique 2024-2029 de la MRC de Coaticook;](#)
- [Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook;](#)
- [Politique culturelle de la MRC de Coaticook \(dont le renouvellement sera adopté en début d'année 2026\);](#)
- [Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Coaticook;](#)
- [Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de Coaticook;](#)
- [Plan d'action Aléa'illeurs;](#)
- [Politique familiale et des aînés de la MRC de Coaticook \(dont le renouvellement aura lieu en 2026\);](#)
- [Plan de développement loisir de la MRC de Coaticook \(dont le renouvellement aura lieu en 2026\);](#)
- [Planification stratégique touristique 2022-2027 de la MRC de Coaticook;](#)
- [Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Coaticook;](#)
- [Plan de développement du transport collectif et adapté 2025-2027 de la MRC de Coaticook.](#)
- [Plan de développement du transport collectif et adapté 2025-2027 de la MRC de Coaticook.](#)
- [Schéma de couverture de risques en sécurité incendie](#)
- Diagnostic en habitation (dont le renouvellement aura lieu en 2026);
- Diagnostic économique (dont le renouvellement aura lieu en 2026);

Il est également à noter que la MRC de Coaticook est présentement en démarche pour se doter d'un Plan Climat qui permettra d'identifier d'autres actions en lien avec ses priorités d'intervention.